

# PROTOCOLE SANITAIRE

## DU FABLAB DE NÎMES

### FACE A L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

**Dernière mise à jour le 9 février 2021**

Compte tenu des circonstances et en application du décret N° 2020-1310 du 29 octobre 2020<sup>1</sup> prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le FabLab de Nîmes, situé dans un établissement recevant du public (ERP type R troisième catégorie) ferme ses portes au public et met en place des mesures sanitaires et organisationnelles qui conditionnent l'accès et l'utilisation de celui-ci pour certaines exceptions.

#### Mesures d'hygiène et de distanciation physique

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon en utilisant les installations sanitaires situées à l'entrée du FabLab et dans le makerspace (voir carte annexe 1).
- Se laver régulièrement les mains par une friction hydro-alcoolique mise à disposition.
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude.
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique et éliminer immédiatement dans une poubelle.

---

<sup>1</sup>- décret n°2020-1358 du 6 novembre 2020  
- décret n°2020-1454 du 27 novembre 2020  
- décret n°2020-1519 du 4 décembre 2020  
- décret n°2020-1582 du 14 décembre 2020  
- décret n°2020-1624 du 19 décembre 2020  
- décret n°2020-1627 du 20 décembre 2020  
- décret n°2020-1643 du 22 décembre 2020  
- décret n°2020-1668 du 23 décembre 2020  
- décret n°2020-1691 du 25 décembre 2020  
- décret n°2021-4 du 5 janvier 2021  
- décret n°2021-10 du 7 janvier 2021  
- décret n°2021-16 du 9 janvier 2021  
- décret n°2021-31 du 15 janvier 2021  
- décret n°2021-76 du 27 janvier 2021  
- décret n°2021-105 du 2 février 2021  
- décret n°2021-123 du 5 février 2021

- Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux ou de toucher son masque.
- Respecter une distance physique d'au moins un mètre.
- Porter la distanciation à deux mètres lorsque le masque ne peut être porté.
- Saluer sans serrer la main, arrêter les embrassades et les accolades.
- Aérer régulièrement le MakerSpace et l'Atelier bois en ouvrant les fenêtres et portes vers l'extérieur et maintenir actif le système de ventilation avec apport d'air neuf notamment pour les autres espaces.

## Port du masque

- Port du masque<sup>2</sup> systématique obligatoire dans toute la surface du FabLab de Nîmes dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties.
- Mise à disposition de masque chirurgical 3 plis à usage unique - Norme EN14683 Type IIR accessibles aux salariés du FabLab et aux usagers du FabLab sur demande.

## Accès du public

- Le FabLab a fermé ses portes au public.
- Les visites, événements, réunions des membres du FabLab sont annulés ou reportés jusqu'à nouvel ordre.
- Le télétravail, les outils numériques et les rendez-vous téléphoniques sont privilégiés pour les activités qui le permettent.
- Seuls les services aux professionnels sont maintenus avec la possibilité de se rendre sur place uniquement sur rendez-vous.
- Les horaires pour respecter le couvre-feu et limiter le flux de personnes ont été réorganisés: de 10h à 18h non stop.
- Les ateliers pratiques nécessitant l'utilisation ou la manipulation de machines ou d'outils sont maintenus à destination uniquement des professionnels et des étudiants dans le cadre de leur formation et dans le respect des règles d'hygiène et de distanciation physique.
- Toute personne reçue dans les locaux doit se laver les mains avec du savon ou la solution hydro-alcoolique mise à disposition dès son arrivée.
- Il est demandé aux salariés et personnes se rendant au FabLab de rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du Covid-19 (toux, difficultés respiratoires, fièvre, etc.) et de contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15).

---

<sup>2</sup> Masque de catégorie 1 "grand public filtration supérieure à 90" ou masque de type chirurgical.

- Il est demandé d'avertir la personne référente COVID-19 du FabLab de Nîmes en cas de sensation de fièvre ou de symptômes évocateurs du COVID-19 apparus sur le lieu du FabLab de Nîmes.
- L'auto-surveillance par les salariés et usagers du FabLab de leur température en cas de sensation de fièvre avant de venir au FabLab est préconisée.

## Organisation de l'espace

- Les différentes portes sont maintenues ouvertes pour éviter de toucher au maximum les poignées de porte.
- Du gel et des solutions hydro-alcooliques sont mis à disposition à l'entrée du FabLab et à proximité des zones de travail (Norme EN1276 - Norme EN 14476 - Norme EN 1650 - Norme EN 1500).
- Une désinfection spécifique de la totalité de la surface est réalisée quotidiennement par les équipes de nettoyage qui appliquent un protocole particulier adapté au COVID-19.
- Les objets manipulés, les surfaces, les équipements, outils et machines sont désinfectés par les salariés et usagers du FabLab à l'aide de lingettes désinfectantes surfaces contact alimentaire bactéricide, fongicide et virucide (95104-06-EEU) mises à disposition.
- La jauge d'accueil est de 8 m<sup>2</sup> par personne soit 39 personnes maximum sur la totalité des espaces du Cube 1<sup>3</sup>.
- Une information visible de l'extérieur de la capacité maximale d'accueil de chacun des espaces est affichée avec les jauges suivantes:
  - Atelier bois: 11 personnes maximum
  - MakerSpace: 14 personnes maximum
  - Training zone: 9 personnes maximum
  - Cuisine: 4 personnes maximum
- Les réfrigérateurs, le micro-onde, la cafetière et la bouilloire sont accessibles en veillant à bien les désinfecter après chaque utilisation.
- Les ustensiles: tasses, verres, assiettes, couverts sont accessibles en veillant à bien les désinfecter avant et après chaque utilisation.

Pour toute question, contactez la personne référente COVID-19:

Rajaâ Nouali - [rajaa.nouali@lefablab.fr](mailto:rajaa.nouali@lefablab.fr) - 0650306332

---

<sup>3</sup> Cf. Carte du Cube 1 en annexe

ANNEXE 1

